

LE PUBLICISTE.

NONIDI 19 Nivôse, an VII.



Nouvelles de Saint-Domingue. — Passage à Ancône d'un grand nombre de Napolitains qui veulent se ranger sous les drapeaux de l'armée de Rome. — Départ des trois vaisseaux ex-vénitiens pour une expédition secrète. — Nouvelle crise du sénat de Hambourg. — Grand nombre d'émigrés partis de Rastadt. — Disparition de la flotte anglaise de devant Cadix.

COLONIES FRANÇAISES.

De Saint-Domingue, le 29 vendémiaire.

Nous avons aussi ici un bulletin officiel qui est à son sixième numéro. Il est sur-tout destiné à la publication des actes des autorités constituées. On voit dans le dernier numéro que l'avis *l'Enfant-Prodigue* s'est emparé d'une gaëlette anglaise, nommée *la Charlotte*, qui, depuis quatre à cinq jours, bloquoit la rade du Cap.

La même feuille contient plusieurs proclamations d'Hédouville contre les émigrés, dont plusieurs, dit-il, attendoient à Kingston & dans les autres isles voisines, le moment de rentrer, en se faisant passer pour habitans des places de la colonie évacuées par les Anglais. Hédouville invite à les repousser avec la plus grande sévérité.

Un arrêté du même général, en date du 24 vendémiaire, revêt Manigat, juge-de-peace du fort de la Liberté, de tous les pouvoirs civils & militaires nécessaires pour maintenir la tranquillité dans cette commune. Il est enjoint à toutes les autorités & aux troupes de lui obéir; & dès le lendemain Manigat use de son autorité pour destituer & mettre hors de la loi le général de brigade Moïse, qu'il accuse de rébellion pour avoir crié, *aux armes!* en entrant dans la ville; pour avoir méconnu le délégué du général Hédouville, s'être réfugié au fort, gardé par un détachement du cinquième régiment, avoir forcé les portes de la Poudrière, & y avoir pris trois barils de cartouches.

Une autre proclamation de Manigat accuse le cinquième régiment de s'être porté aux plus grands excès, et de s'être emparé par violence du fort du Cap & de toute l'artillerie. Son désarmement avoit été ordonné, mais non effectué, & le sang avoit coulé. Le général Moïse paroïsoit avoir ce régiment à sa disposition.

Nota. Tel est le précis de tout ce qui est dans cette feuille, sous la date du 29 vendémiaire. Ces faits isolés jettent, comme on voit, très-peu de lumière sur l'état de la colonie. Ils ne prouvent autre chose sinon qu'avant le départ d'Hédouville, il y avoit beaucoup de mésintelligence entre les autorités civiles & militaires, entre une partie des troupes de ligne & la garde nationale.

ITALIE.

De Naples, le 18 frimaire.

Le ministère de la police, composé de douze nouveaux juges, a concentré en lui tous les pouvoirs, tant civils que criminels, & exerce une juridiction illimitée sur les biens & les personnes. Les sentences du tribunal suprême du commerce ne peuvent avoir leur exécution, si elles ne sont

approuvées par le ministère de la police. On a aussi nommé 72 inspecteurs de police, qui doivent surveiller la conduite des habitans & des étrangers.

Les vivres sont à un prix excessif: le vin qu'on a toujours vendu 5 ou 10 centimes la bouteille, en coûte maintenant 35 à 40. L'argent devient de jour en jour plus rare: on perd 60 pour 100 sur les *fois de crédit*, & on a de la peine à les changer. Le peu de numéraire en cuivre qui est en circulation, la cour le retire tous les soirs des mains des détailliers auxquels elle donne des *fois de crédit*.

D'Ancône, le 20 frimaire.

Les trois vaisseaux ex-vénitiens, avec 3000 hommes de débarquement, sont partis depuis trois jours pour une secrète expédition. Les uns croient qu'ils sont destinés pour Corfou; d'autres prétendent qu'ils tenteront de faire une descente à Lanciano ou à Manfredonia. L'armée napolitaine se trouveroit alors entre deux feux, & ne pourroit plus communiquer avec quatre provinces, d'où elle tire une grande partie de ses subsistances. De Manfredonia à Naples, les chemins sont ouverts; il n'y a ni places ni postes fortifiés.

De Bologne, le 22 frimaire.

Il vient de passer ici un assez grand nombre de Napolitains réfugiés dans la Cisalpine; ils se rendent au quartier-général de l'armée de Rome. Ils ont le projet de former des légions napolitaines, sous le nom de *l'Espérance de la patrie*. Dès que le général en chef aura approuvé leur plan, ils publieront une proclamation, pour inviter leurs compatriotes à venir se rallier sous les drapeaux de la liberté.

De Florence, le 23 frimaire.

L'enrôlement des volontaires se continue. Bientôt trois cents domestiques, enrôlés par leurs maîtres, commenceront à s'exercer dans la discipline militaire. Un très-grand nombre de paysans s'enrôlent par ordre de leurs seigneurs.

On compte que la somme des métaux précieux portés au trésor, tant par les particuliers que par les corporations, se monte à un demi-million d'écus. Le grand-duc a donné l'exemple, en faisant porter à la monnoie une quantité considérable de son argenterie particulière.

De Venise, le 1^{er} nivôse.

Il est parti avant-hier une flotille composée de cinq bâtimens armés en guerre, & montés par des esclavons. L'objet de cette expédition est de chasser du golfe les corsaires de différentes nations,

On apprend de Vérone, que les français ont considérablement renforcé leurs avant-postes sur les frontières du territoire autrichien.

On continue de travailler aux fortifications de Mantoue & de Peschiera.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 8 nivose

Notre sénat se trouve depuis quelques jours dans une nouvelle crise. Après le tort incontestable qu'il a eu à l'égard de la république française, en se prêtant à l'arrestation de deux Irlandais qu'elle avoit pris à son service, il commençoit à se rassurer, depuis qu'il avoit remis ses intérêts entre les mains de la cour de Berlin, lorsque tout-à-coup le ministre de France lui a fait notifier, par la voie d'un de nos syndics, que le refus prolongé de mettre en liberté ces deux Irlandais, équivaldroit pour le gouvernement français à une déclaration de guerre. Le sénat a d'abord été déconcerté par cette menace, à laquelle il devoit cependant s'attendre. Il s'est assemblé à la hâte; & après une longue délibération, il a pris un parti qu'il regarde comme courageux, mais dont il pourroit avoir à se repentir. Il a répondu au citoyen Marragon, qu'il persistoit dans la résolution d'attendre ce que le roi de Prusse auroit prononcé sur une question aussi épineuse. Tel est du moins le bruit qui court aujourd'hui parmi les commerçans de notre place, & qui, comme on peut le croire, se livrent à de vives alarmes.

L'empereur de Russie a écrit au général la lettre suivante :

« Monsieur le général d'infanterie de Roseberg, d'après le rapport que l'on m'a fait de l'état où se trouve le corps que je vous ai confié, je vous ordonne de témoigner à chaque commandant des régimens & des bataillons de grenadiers, mon contentement & ma reconnaissance pour avoir rempli mes souhaits. Quant aux soldats, vous leur déclarerez que, convaincu de leur fidélité à toute épreuve, ainsi que de leur bravoure, je me flatte d'avance que leurs victoires détruiront totalement l'ennemi de la religion & du bonheur général ».

Je suis, avec bienveillance,

PAUL.

A N G L E T E R R E

Extrait d'une lettre de Londres, du 30 frimaire.

Si l'on veut avoir une idée de la manière dont on invite les marins à entrer dans notre marine royale, on en jugera par l'avis suivant, affiché dernièrement à Neufcastel :

Aux braves compagnons, qui préfèrent l'or, l'honneur et le plaisir à une vie oisive et misérable.

« Voilà l'occasion de monter à bord de la frégate la *Jalousie*, commandée par cet intrépide officier, le capitaine Temple, & allant joindre l'invincible *Jervis*. Vous êtes sûrs de rencontrer les galions espagnols : les mines d'or du Mexique, du Chili & du Pérou vont être à votre disposition ; les pusillanimes *Dons* (c'est le sobriquet qu'ils donnent aux Espagnols) n'oseront pas résister aux demandes d'un matelot anglais. N'hésitez pas un moment, si vous désirez de vous assurer une provision pour l'hiver de votre vie, ou si vous avez des parens ou des amis que vous soyez bien aises de secourir de quelques centaines de guinées. Allons, courage, le bateau est sur la rive. Dix hommes de bonne volonté compléteront l'équipage ».

La manie de se battre en public à coups de poings (ce qu'on appelle *Boxer*) est portée ici & encouragée à un degré qui va jusqu'à la barbarie. Il n'y a pas long-tems qu'à Maldon, dans le comté d'Essex, il y a eu un combat de ce genre entre le père & le fils, & ils se sont portés des coups si terribles, qu'ils ont été obligés de garder le lit l'un & l'autre pendant plusieurs jours.

On a publié en Angleterre une histoire chronologique la plus complète possible de l'art de *Boxer*, & l'on y a recueilli avec les

plus profondes recherches les noms de ceux qui se sont distingués dans ce bel art, & tous les incidens remarquables de ce genre de combat.

Il y a eu dernièrement, à l'occasion d'un procès pendant à la cour du banc du roi, un incident assez singulier. Il s'agissoit d'une demande en dommages & intérêts de la part d'un jeune homme contre une femme qui refusoit de l'épouser en conséquence d'une promesse formelle de mariage passée entre eux. La cour proposoit d'ajourner l'affaire aux assises suivantes. Le conseil du plaignant s'y opposa avec chaleur, alléguant que sa partie adverse n'ayant pas moins de 80 ans, pourroit mourir dans l'intervalle, & son client perdrait en ce cas son recours de droit. Cette raison péremptoire déterminant les juges, qui renvoyèrent seulement l'affaire à quelques jours de-là.

Notre célèbre docteur Johnson se trouva un jour avec une jeune femme qui, voulant faire des frais, se mit à parler à tout propos. Le docteur morose parut très-froid & ne daigna pas se mêler à la conversation. M. le docteur, lui dit la dame, on pourroit croire que vous préférez la conversation des hommes à celle des femmes. « Je vous demande pardon, répondit Johnson; j'aime beaucoup la société des femmes, j'aime leur beauté, j'aime la délicatesse de leurs sentimens j'aime la vivacité de leur esprit; j'aime même leur silence ».

Lady Marie**, fille de la C**, qui a été l'une des plus belles femmes de l'Angleterre, assistoit l'autre jour à la toilette de sa mère. « Eh bien, ma fille, lui dit la C**, combien donneriez-vous pour être aussi belle que moi ? — La moitié de ce que vous donnez pour être aussi jeune que je le suis, répondit Lady Marie. — Pendant qu'on étoit à l'office, un des derniers dimanches, dans une église de la Cité, un chien se mit à aboyer au moment où le ministre commençoit les prières pour la famille royale, & disoit : « Nous implorons vos bénédictions pour notre gracieuse reine Charlotte, — mettez à la porte ce chien — son altesse royale George prince de Galles, &c ». Ce rapprochement excita un grand scandale de rire qui parut se partager entre le prince & le curé.

La communauté de la Poulaille (the *poulterer's company*) donna, il y a quelque tems, un dîner de cérémonie. Le docteur Roberts, curé de Saint-Pierre, en Cornhill, proposa le toast suivant : *Puisse le coq français ne jamais chanter au milieu de la volaille anglaise !* Le toast fut agréé à l'unanimité, & bu par trois fois.

Le docteur Warren (médecin qui a eu beaucoup de réputation ici) se voyant près de mourir, malgré toutes les ressources de l'art employées vainement pour le guérir, s'écria : *Pauvre médecin, à quoi es-tu bonne ?* Précisément comme Brutus dit : *O vertu tu n'es qu'un vain nom.* Il faut convenir cependant que s'il n'y a pas grande utilité à prendre médecine, il peut y en avoir à en faire prendre aux autres. On dit que le docteur a laissé à son héritier 150 mille liv. sterl.; preuve irréfragable de l'utilité de la médecine.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Brest, le 4 nivose.

Aujourd'hui sont entrés dans notre rade la *Précieuse* corvette; la *Colombe*, corvette; l'*Etonnante*, canonnière; le *Renard* & le *Frontin*, longres, escortant un convoi de trente voiles, chargé de vin, farine & autres vivres venant de Nantes & Bordeaux.

Depuis vingt jours, plus de 80 bâtimens marchands sont entrés ici; plus de 60 chasse-marées étoient dans le nombre.

On travaille depuis huit jours au vaisseau l'*Indivisible* sur le chantier depuis plusieurs années. Il nous est arrivé du bois.

De Strasbourg, le 13 nivose.

Une partie des émigrés français qui étoient à Rastadt en est partie, conformément à la demande des ministres français; d'autres ne font pas encore de préparatifs de départ, malgré les ordres positifs du margrave de Bade.

La communication entre les deux rives du Rhin est de nouveau : le pont de Kell est néanmoins encore rompu; celui de Robertsan est rétabli depuis hier.

D'après les dernières lettres de Vienne, la marche des troupes russes continue avec activité.

Les espérances de paix se soutiennent à Rastadt : il

a cependant des personnes qui croient que l'Autriche commencera les hostilités lorsque les Russes seront arrivés au lieu de leur destination, qui, à ce qu'on assure, sera le pays de Venise.

Le docteur Oelsner, arrêté à Gelberg dans les états prussiens, a été remis en liberté, à la condition de s'éloigner du territoire prussien & de ne plus y rentrer. Il va passer en France: on dit qu'il est déjà à Hambourg.

La garnison de Kell & d'Arnsheim vient d'être relevée par d'autres troupes arrivées ici il y a quelques jours.

De Paris, le 17 nivôse.

Une lettre du général Championnet, en date de Rome, du 26 frimaire, donne de nouveaux détails sur la fuite du général Mack. Un combat a eu lieu dans les plaines de Storta. Nous y avons fait 12 cents prisonniers.

L'armée ennemie est en pleine retraite & poursuivie par la nôtre, qui s'avance vers Naples. Les autres faits contenus dans cette relation sont déjà connus.

— Le citoyen Fouché (de Nantes) est de retour depuis quelques jours de sa mission auprès de la république cisalpine.

— On ne doute pas que les Napolitains ne soient très-disposés à évacuer Livourne, & à se rembarquer pour l'isle d'Elbe, si nous jugeons à propos d'entrer en Toscane pour les en chasser.

— On annonce que de nouveaux commissaires ne seront pas nommés pour aller recueillir dans le royaume de Naples les objets de sciences & d'arts, & que ceux de Rome seront chargés de ce soin.

— Un embargo avoit été mis à Nantes sur les bâtimens pour Saint-Domingue. On mande de cette ville qu'il vient d'être levé.

— Le général de division Emmanuel Grouchy est en ce moment commandant provisoire de nos troupes en Piémont.

— On mande de Cadix, en date du 28 frimaire, que l'escadre anglaise qui croisoit devant ce port ou le bloquoit, suivant la direction des vents qui régnoient depuis quelques mois, vient enfin de disparaître. Cette escadre, composée de treize vaisseaux de ligne, dont trois ou quatre à trois ponts, passa le détroit dans la nuit du 26 frimaire, faisant route pour la Méditerranée.

— L'officier espagnol qui commandoit à Mahon, est accusé devant un conseil de guerre, pour avoir livré cette ville aux anglais presque sans résistance. Le ministre de la guerre a presque été chassé pour le mauvais état dans lequel il avoit laissé cette place.

— Une lettre authentique de Rome porte que divers trésors pris aux Napolitains, & distribués aux soldats français ont mis plusieurs de ces derniers dans le cas d'offrir onze piastres d'Espagne (57 fr.) pour une piece d'or de 24 fr. afin de s'alléger.

— On dit que le grand-duc de Toscane avoit déjà envoyé à Livourne ce qu'il a de plus précieux; qu'il l'y a fait embarquer, & qu'il songe lui-même à s'embarquer avec sa famille.

— M. le baron de Jacobi, ministre de Prusse, a, dit-on, déclaré aux ministres français que le roi son maître consentoit à ce que l'objet des sécularisations & des indemnités fût traité & arrangé à Rastadt.

— Une partie des troupes autrichiennes qui étoient dans le pays des Grisons, s'est rapprochée des environs de Brengentz. Elles ne sont plus, dans ce pays couvert maintenant de neiges, qu'au nombre de 5 à 6000 hommes.

— M. Desuhm, qui avoit la réputation d'être le plus grand historiographe du Nord, vient de mourir à Copenhague.

— Les lettres de Berlin, du 1^{er} nivôse, annoncent que le ministre d'état Meacken qui s'étoit retiré depuis quelques tems des affaires pour cause d'indisposition, a repris son ancienne activité.

M É D E C I N E.

Bibliothèque germanique, etc.

S'il est un moyen de diminuer les maux incalculables qu'amène avec lui le charlatanisme dont est inondée la France, particulièrement depuis que la suppression des corporations, qui rallioient sous leurs étendards les personnes occupées de l'art de guérir, c'est, sans contredit, la publication des mémoires & ouvrages où sont renfermés les observations & les faits raisonnés dont ont été témoins les personnes capables d'être juges dans une science qui suppose un fonds inépuisable de connoissances, allié au jugement le plus profond. Le citoyen Breuer, ancien médecin des hôpitaux militaires, élevé dans les universités d'Allemagne, et bien à même d'apprécier les nombreux ouvrages publiés dans sa langue sur les différentes branches de la médecine & de la chirurgie, entend de nous faire connoître les principaux de ces ouvrages qui ont paru depuis dix ans, ainsi que les découvertes relatives au soulagement de l'humanité souffrante & les faits intéressans de la même nature consignés dans des journaux ou d'autres collections.

On verra, par les trois numéros qui ont déjà paru, combien ses premiers essais doivent être encouragés. L'Allemand étant peu cultivé en France, & les professeurs qui autrefois publioient toutes leurs découvertes en latin, commencent aussi à négliger cette langue, on sent combien doit être utile un ouvrage bien fait qui nous mette en pleine jouissance des acquisitions qu'a faites la médecine dans un pays dont le langage nous est étranger, où les troubles de la guerre, loin d'amortir le goût de l'étude, semblent au contraire lui avoir donné une nouvelle énergie. Le premier numéro en fournit la preuve dans les excellentes remarques qu'il présente sur la petite vérole naturelle & inoculée, & sur d'autres maladies des enfans. Les observations du docteur Hufeland, qui en est l'auteur, sont les résultats de sa propre expérience. Elles jettent un nouveau jour sur la pratique de l'inoculation, qui malheureusement n'est que trop souvent obscure sous le voile dont la couvre encore l'empirisme. On trouvera dans le second numéro des observations curieuses sur des ascarides sortis de la vessie avec les urines, sur le suc de la lithymale employé contre la jaunisse, sur l'utilité du soufre dans la dysenterie, & notamment sur les cas qui nécessitent l'opération césarienne. Les faits de ce dernier genre méritent d'être connus de ceux qui prétendent décrier cette opération, sans rien offrir de plus avantageux pour la remplacer. Le troisième numéro prouve que l'auteur au lieu de se relâcher dans son travail, rend son recueil de plus en plus intéressant. On y lit un morceau piquant de biographie, une analyse très-soignée d'un excellent ouvrage sur la nécrose des os, & celle d'un ouvrage sur les scrofules du docteur Hufeland.

Signé, PETIT-RADEL, D. M. P.

Cet ouvrage paroît, depuis le mois vendémiaire au 7, tous les mois. On s'abonne à Paris chez le citoyen Breuer, rue faubourg Poissonnière, n^o. 28. L'abonnement est de 15 fr. pour Paris, & 18 fr. pour les départemens.

On s'abonne aussi chez tous les directeurs de poste aux lettres, franc de port.

CORPS LÉGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen BERLIER.

Séance du 18 nivôse.

Mensord a la parole, au nom d'une commission spéciale, pour faire un rapport sur les émigrés pris sur les côtes de Calais. Plusieurs messages du directoire exécutif ont appelé, dit-il, l'attention du conseil sur ces émigrés; à ce nom seul vous vous sentez pénétrés d'une profonde indignation. Comment ces hommes coupables, pris les armes

à la main contre leur patrie & servant la perfide Angleterre, souillent-ils encore le territoire de la république? Comment ont-ils échappé à la justice nationale? Comment se fait-il que le corps législatif soit obligé de s'occuper d'eux? Citoyens représentans! votre surprise va cesser, quand vous vous reporterez aux tems déplorables qui ont précédé le 18 fructidor! à ces tems où les conspirateurs trouvoient dans le sénat des orateurs pour les défendre! à ces tems où le tribunal suprême vouloit sauver les royalistes dont il s'agit, comme il a voulu sauver Brottier & Laviheurnois! Mais il faut enfin que cette lutte scandaleuse finisse: que le crime, l'intrigue, la corruption, soient confondus & pâlissent devant la justice du peuple?

Ici l'orateur retrace tout le tableau des procédures auxquelles cette affaire a donné lieu, & de tout ce qu'on a fait pour sauver les individus dont il s'agit. Et quels étoient ces individus, s'écrit l'orateur? Des traitres. Vous allez le voir.

Ce sont les légions de Choiseul & de Destain qu'on a saisies. Ecoutez cet engagement souscrit par l'un d'eux:

« Je m'engage de ma propre volonté, à servir pendant tout le tems de la guerre, contre le régicide Français, dans le régiment de Choiseul, hussards, au service de sa majesté Britannique. Je reconnois avoir reçu pour engagement, une somme de six livres, dont je suis satisfait & content. Fait à Tournai, le 19 mars 1793 ».

Cette piece n'est pas la seule dont la commission soit munie; il y a une lettre du roi & des princes, & une autorisation de recruter en Allemagne.

Ces pieces, au reste, n'étoient pas les seules; il y en avoit beaucoup d'autres, que l'on a fait disparaître avant le 18 fructidor, sans que jamais le ministre ait pu les retrouver.

Cependant, une commission militaire s'étoit déclarée incompétente, & après beaucoup d'autres procédures, qui toutes furent annullées par le tribunal de cassation, qui même trouva mauvais qu'un tribunal criminel en eût référé au corps législatif, intervint une loi qui ordonnoit que ces émigrés fussent embarqués & remis en pays neutres incessamment, & dans le plus bref délai.

Pesez ces mots, s'écrit le rapporteur, incessamment & sans délai, tant alors les conspirateurs craignoient que leurs complices ne fussent pas remis assez tôt en pouvoir de renouer de nouvelles trames & de revenir porter le fer & la flamme dans leur patrie.

Salut, ô 18 fructidor! Salut, hommes braves qui avez sauvé la patrie par votre courage, & qui avez été plus grands encore par votre générosité! Puissiez-vous, par votre constante sollicitude, n'avoir jamais à vous repentir de cette générosité!

Le rapporteur examine ensuite la mesure que l'on doit prendre envers les individus dont il s'agit. Les déporter en pays neutre! Mais, dit-il, seroit-ce une peine pour eux de quitter le territoire de la république? La monarchie est l'élément où ils se plaisent. Ah! s'ils pouvoient y rester sans danger, il faudroit, pour toute peine, les condamner à vivre sur le territoire de la république, & à y rester spectateurs de la sagesse, de la prospérité de vos loix & du bonheur d'un peuple libre.

Après avoir examiné toutes les mesures que l'on pourroit, d'après la loi, prendre avec ces émigrés, il croit que leur déportation à la paix doit être prononcée, & que d'ici là ils doivent être transférés au-delà des mers dans le

lieu que le directoire exécutif désignera, & qu'ils y doivent de plus être détenus jusqu'à la paix.

Si le corps législatif avoit pris cette dernière précaution envers les déportés de fructidor, on n'en auroit pas vu aller chercher chez nos plus cruels ennemis les moyens de nous nuire qu'on leur avoit enlevés dans leur patrie.

Le rapporteur invite enfin le conseil à se souvenir que la république est en guerre, & que le salut du peuple est la souveraine loi.

Il présente un projet de résolution portant en substance la proposition que nous venons de faire connoître.

Nota. Nous donnerons demain le reste de la séance. Le projet ci-dessus a donné lieu à une longue discussion après laquelle sur la proposition de Lecointe, le conseil a arrêté, sauf rédaction, que les émigrés dont il s'agit seroient détenus en France jusqu'à la paix.

A cette époque, le corps législatif alors existant, décidera de leur sort ultérieur.

Chazal a fait ensuite un rapport sur les coupables de conspiration qui révéleroient leurs complices.

Il a proposé un projet de résolution dont le conseil a ordonné l'impression ainsi que du rapport, & qui porte en substance que, dans le cas de conspiration contre l'état, si des coupables font connoître leurs complices, le corps législatif, sur la demande du directoire exécutif, pourra commuer ou remettre la peine, & même accorder des récompenses pécuniaires selon la nature & l'importance des révélations.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PERRIN (des Vosges).

Séance du 18 nivôse.

Saligny fait adopter une résolution du 26 frimaire, qui distrait du département de l'Aisne les huit communes formant le canton d'Orbais, & les réunit au département de la Marne. Ce changement est consenti & approuvé par les administrations des deux départemens: il a également obtenu l'assentiment du directoire.

Le conseil rejette une résolution du 19 frimaire, qui établit des droits de greffe.

Bourse du 18 nivôse.

Amsterdam.....	61, 61 $\frac{3}{4}$.	Rente provis.....	9 f.
Item cour....	59 $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Tiers cons.....	11 f. 75 c.
Hambourg.....	193, 190.	Bon $\frac{2}{3}$	1 f. 85 c.
Madrid.....	11 f.	Bon $\frac{1}{2}$
Mad. effect.....	14 f.	Bon $\frac{1}{4}$
Cadix.....	11 f.	Bon des 6 dern. mois de l'an 6,	79 f. 50 c.
Cadix effectif.....	14 f.	Or fin.....	107 f.
Gènes.....	95 $\frac{3}{4}$, 94 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Livourne.....	105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{1}{4}$.	Portugaise.....	97 f. 25 s.
Bâle....	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ ben., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....	5 f. 31 c.
Geneve.....	3 perte.	Quadruple.....	81 f. 63 c.
Lyon.....	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ bénéfice.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille.....	1 $\frac{1}{2}$ per.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Bordeaux.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Montpellier.....	$\frac{3}{4}$ per. 15 j.	Esprit $\frac{3}{4}$, 360 à 370 f. — Eau-de-vie 22 deg., 250 à 280 f.	
		— Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin., 2 fr. 80 à 90 c.	
		— Café St-Domingue, 2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Anvers,	
		2 fr. 25 à 30 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 20 à 30 c. — Sayon	
		de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 50 à 90 c. —	
		Coton des Indes, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel....	

A. FRANÇOIS.

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.